



## NUMÉRO 2011-1202

Le Conseil de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables siège en séance ordinaire ce 3 novembre 2020 par voie de visioconférence. Sont présents à cette visioconférence :

Mme Mélanie Roy, M. Luc Perreault, M. Éric Lessard,  
M. Christian Roy, Mme Joanie Roy, Mme Roxane Nadeau.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Jeannot Roy.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par vidéoconférence, la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Marie-Josée Mathieu.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 4 novembre 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-049, daté du 4 juillet 2020, du ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que si, lors d'une réunion, d'une séance ou d'une assemblée devant, selon la loi, être publique, il est nécessaire de refuser tout ou une partie du public en raison des mesures prévues par le décret numéro 689-2020 du 25 juin 2020, cette réunion, cette séance ou cette assemblée soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE le décret numéro 1020-2020 du 30 septembre 2020 déclare que pour les territoires concernés, dont la région de Chaudière-Appalaches fait partie, « toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;

2011-1202-1

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu à l'unanimité ;

« Que le Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence ;

« Que le Conseil accepte que la présente séance soit enregistrée et rendue publique dès que possible.

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire ;

2011-1202-2

À CETTE CAUSE, il est proposé par madame Joanie Roy et résolu, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en laissant le point varia ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

### **3. Suivi des procès-verbaux**

La directrice générale informe les membres du Conseil qu'au point 8 – Rapport semestriel, il y a eu une erreur dans la codification des revenus ce qui

a amené un revenu supplémentaire au rapport. Le rapport semestriel sera donc lu comme ceci ;

*Les membres du Conseil prennent connaissance du rapport budgétaire de l'année 2020 qui révèle qu'en date du 29 septembre 2020, les dépenses s'élèvent à 862 570 \$ et les recettes à 814 857 \$ sur un budget de 930 983 \$.*

Aucun autre point n'est discuté.

**4. Adoption du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2020**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 6 octobre 2020 ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil acceptent la modification qui sera apportée au procès-verbal du 6 octobre 2020 ;

2011-1202-4

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Luc Perreault et résolu, que le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2020 soit adopté avec la modification apportée au point 3.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**5. Lecture et approbation des comptes**

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée ;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles ;

2011-1202-5

POUR CES MOTIFS, il est proposé par madame Roxane Nadeau et résolu d'approuver les engagements de crédit du mois d'octobre 2020 tel que rapportés à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 53 873,56\$.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**6. Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil**

Tel que requis par les articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (E-2.2), les membres du Conseil déposent leur déclaration des intérêts pécuniaires.

**7. Personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales**

CONSIDÉRANT l'article 1022 du Code municipal à l'effet que la secrétaire-trésorière doit préparer en novembre la liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales ;

CONSIDÉRANT QUE cet état doit être soumis au Conseil et approuvé par lui;

2011-1202-7

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Éric Lessard et résolu, que le Conseil de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables approuve l'état des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**8. Dépôt du rôle d'évaluation foncière – Rôle triennal 1**

Le sommaire du rôle d'évaluation pour l'année 2021 a été déposé au bureau municipal le 29 septembre dernier. En 2020, il était de 48 793 800 \$ il sera de 52 961 300 \$ en 2021, une augmentation de 4 167 500 \$. C'est la première année du rôle triennal pour les années 2021-2022-2023.

**9. Adoption du calendrier des séances pour l'année 2021**

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

2011-1202-9

POUR CE MOTIF, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2021 qui se tiendront à 19h00 au 135 rue Ste-Christine, local 402-404 à St-Joseph-de-Beauce : le 12 janvier, le 2 février, le 9 mars, le 6 avril, le 4 mai, le 1<sup>er</sup> juin, le 6 juillet, le 3 août, le 7 septembre, le 5 octobre, le 2 novembre et le 7 décembre.

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**10. Préparation du budget 2021**

Une réunion est prévue pour la préparation du budget. La séance extraordinaire pour l'adoption du budget aura lieu le 8 décembre prochain.

**11. Pont sur la route 276 enjambant la rivière Chaudière**

Le maire informe les membres du Conseil que le jeudi 5 novembre se tiendra une rencontre téléphonique afin d'avoir plus de détails sur les dommages du pont reliant St-Joseph-de-Beauce et St-Joseph-des-Érables.

**12. Projet du bureau municipal**

Une première rencontre a eu lieu le 14 octobre dernier entre les membres du comité du bureau municipal, l'ingénieur et l'architecte mandaté lors de la dernière séance ordinaire.

Le rapport géotechnique et environnemental réalisé par le Groupe GEOS devrait être remis au plus tard le 22 novembre 2020. Cependant ils seront en mesure de nous fournir des données préliminaires début novembre.

**13. COBARIC**

Avant la séance du Conseil, madame Véronique Brochu, directrice générale du *Comité de Bassin de la Rivière Chaudière, COBARIC*, a présenté le portrait préliminaire de la rivière des Fermes. Elle a résumé la caractérisation et le plan d'action qui ressortent plus particulièrement.

**14. Mandat au vérificateur financier**

Reporté à la prochaine séance.

**15. Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables**

Le maire informe les membres du Conseil que suite à la rencontre téléphonique avec Mme Marie-Claude Verreault, les dossiers qui ont été mis en suspens sont réglés. Par contre, il faudra être attentif, car la nouvelle politique est présentement en rédaction et il n'y a pas de certitude que les accommodements mis en place pour les dossiers 2020 seront appliqués dans le prochain guide.

**16. Rapport du maire**

Le maire invite la population à communiquer avec lui ou avec le personnel du bureau municipal pour toutes questions suite à la réception du document de la foire aux questions sur le projet de construction du bureau et garage municipal.

Le projet de Beauce Télécom va bon train, il informe qu'en mars 2021 tous les citoyens auront accès à Internet haute vitesse avec Beauce Télécom.

**17. Correspondance**

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance. *Seules les correspondances demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

2011-1202-17a      **a) École secondaire Veilleux**  
Il est proposé par madame Joanie Roy et résolu, que le Conseil autorise un montant de 75 \$ pour une aide financière pour la création du bottin de finissant 2020-2021.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2011-1202-17b      **b) Norda Stello**  
Il est proposé par monsieur Luc Perreault et résolu d'autoriser la firme Norda Stello afin d'avoir accès aux données du système d'information géographique de la MRC afin de pouvoir réaliser les diverses études requises dans leur mandat.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

2011-1202-17c      **c) Fondation santé Beauce-Etchemin**  
Il est proposé par madame Roxane Nadeau et résolu, que le Conseil municipal de Saint-Joseph-des-Érables accorde un don de 125 \$ à la Fondation santé Beauce-Etchemin pour leur campagne de financement 2020-2021.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**d) Demande d'une citoyenne**  
Une demande écrite a été envoyée par une citoyenne afin que les déneigeurs portent une attention particulière à son entrée, car la configuration de celle-ci est problématique à l'accumulation de neige laissée par le camion de déneigement. L'information sera apportée aux chauffeurs du camion.

## **18. Varia**

**a) Statue de la Ste-Vierge**  
Monsieur Auguste Bisson a fait une demande au maire et au conseiller Christian Roy pour réinstaller la statue de la Ste-Vierge à l'endroit prévu à cet effet au site du Moulin des Fermes. L'ensemble du Conseil est d'accord avec cette demande et celle-ci sera donc installée au printemps 2021.

## **19. Questions et commentaires**

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

## **20. Levée de l'assemblée**

2011-1202-20      À 22h32, il est proposé par monsieur Éric Lessard et résolu, de lever la séance.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

*Je, Jeannot Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Jeannot Roy, maire

---

Marie-Josée Mathieu, secrétaire-trésorière